

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 juillet 2024**

**Délibération n° CP-2024-3480**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à l'Institut Lumière pour son programme d'activités permanentes et pour le pilotage artistique de la classe culturelle numérique (CCN) On tourne et pour l'organisation du Festival Lumière et du Marché international du film classique (MIFC) en 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Madame Véronique Moreira

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

**Commission permanente du 8 juillet 2024****Délibération n° CP-2024-3480**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement à l'Institut Lumière pour son programme d'activités permanentes et pour le pilotage artistique de la classe culturelle numérique (CCN) On tourne et pour l'organisation du Festival Lumière et du Marché international du film classique (MIFC) en 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'Institut Lumière pour le cinéma et l'audiovisuel est une association déclarée depuis 1979. Elle est installée depuis 1982 au cœur de Monplaisir, quartier historique de Lyon où les frères Lumière ont inventé le cinématographe. Elle a pour objet social, d'une part, la conservation et la diffusion de documents cinématographiques et audiovisuels et, d'autre part, la diffusion de la culture cinématographique et audiovisuelle contemporaine à travers différentes manifestations dont, au 1<sup>er</sup> rang, l'organisation chaque année, dans la Métropole du Festival Lumière.

L'Institut Lumière est dirigé par Thierry Frémaux depuis 1995. Depuis l'automne 2021, il est présidé par Irène Jacob, qui a succédé à Bertrand Tavernier, décédé en mars 2021, qui présidait l'Institut depuis sa création.

Au vu de l'intérêt général que présentent les activités de l'Institut Lumière, celui-ci sollicite le soutien de la Métropole pour ses activités permanentes de valorisation de la culture cinématographique ainsi que pour l'organisation des éditions 2024 du Festival Lumière et du MIFC.

**II - Objectifs de la Métropole**

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Cette implication, notamment en direction de l'Institut Lumière, a pour objectif de favoriser la vitalité et la diversité de l'offre culturelle dans la Métropole. Par ailleurs, l'Institut Lumière concourt, avec l'organisation du Festival Lumière, à des objectifs majeurs poursuivis par la Métropole :

- contribuer au maillage territorial de la Métropole et à la dynamique culturelle du territoire métropolitain au travers d'actions dans de nombreuses communes,
- contribuer à l'émancipation des personnes par la mise en place d'actions d'éducation artistique et culturelle auprès d'un large public (scolaires, personnes hospitalisées, incarcérées, etc.),
- favoriser l'insertion sociale par l'intégration de personnes plus éloignées de l'offre du Festival Lumière dans l'organisation et la participation à des cursus d'insertion professionnelle,

- accompagner la structuration des acteurs du cinéma de patrimoine, notamment par le développement du MIFC mis en place depuis 2013,
- générer des retombées directes et indirectes sur l'économie locale.

### III - Activités permanentes de l'Institut Lumière

#### 1° - Activités de l'Institut Lumière

En 2023, par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2481 du 10 juillet 2023, la Métropole a attribué une subvention de 173 242 € à l'Institut Lumière pour son fonctionnement et une subvention de 10 000 € pour le pilotage de la CCN On tourne, ainsi qu'une subvention d'équipement de 60 000 € pour la rénovation des salles de cinéma de la Villa Lumière et sa mise en accessibilité.

L'Institut Lumière mène de nombreuses et diverses activités en lien avec son objet statutaire de diffusion et valorisation de la culture cinématographique :

- la programmation cinématographique dans le hangar du Premier Film, salle de cinéma d'environ 270 fauteuils qui accueille environ 120 000 entrées en plus de 800 séances chaque année,
- la gestion du Musée Lumière, totalement rénové et rouvert le 26 octobre 2023, qui propose un parcours autour de l'invention du cinématographe par Louis Lumière en 1895 et des activités d'artistes et d'ingénieurs des frères Lumière. Il accueillait, avant sa rénovation, environ 75 000 visiteurs par an. Les travaux ont permis l'installation d'un ascenseur à destination des personnes à mobilité réduite (PMR), qui dessert le sous-sol de la Villa Lumière (qui comprend deux salles de cinéma) et l'ensemble des étages du musée. Complètement intégré à la Villa Lumière, cette nouvelle accessibilité permet d'accueillir des visiteurs PMR en leur proposant un parcours de visite optimisé. Depuis la réouverture, le Musée Lumière connaît une forte hausse de fréquentation : + 36 % de l'ouverture au 31 décembre 2023, + 69 % sur la période des vacances de Noël avec 4 590 visiteurs contre 2 709 pendant les vacances de Noël 2022,
- la valorisation du travail des frères Lumière à travers différents outils et supports : restauration des films Lumière, réalisation et diffusion du film Lumière ! L'aventure commence (sélection de films Lumière restaurés et commentés par Thierry Frémaux),
- la mise en œuvre d'un programme d'insertion, depuis 2018, qui propose à des personnes en insertion de valoriser une expérience au sein de l'Institut et du Festival Lumière et d'offrir, avec un groupe d'entreprises partenaires, des stages ou des contrats en alternance pouvant, à terme, se transformer en emplois. Depuis 2018, des ateliers sont également menés dans différentes maisons d'arrêt de la région,
- l'édition de livres sur le cinéma et de la revue mensuelle de cinéma Positif, reprise en 2011,
- la galerie de photographies de cinéma : en 2023, pour des raisons économiques et de regroupement géographique de ses activités, l'Institut Lumière a fermé la galerie, située en Presqu'île depuis 2012, pour ne conserver que la galerie ouverte en 2018 rue du Premier Film,
- l'exploitation de la librairie Lumière, ouverte à l'automne 2018 rue du Premier Film, qui propose un large fonds d'ouvrages sur le cinéma et la photographie, ainsi que des DVD,
- la valorisation de la rue du Premier Film par l'installation progressive d'activités dans les locaux situés face au hangar du Premier Film (librairie, café, galerie photos), projet de rénovation du mur des cinéastes et la requalification de la rue du Premier Film,
- des activités éducatives dans le cadre scolaire et extra-scolaire (visites, analyses de films et ateliers d'éducation à l'image, pour aiguïser le sens critique et former les spectateurs de demain) qui touchent chaque année environ 25 000 enfants et adolescents. Depuis 2018, l'Institut Lumière s'est associé à la Métropole pour initier une classe culturelle numérique, résidence artistique en ligne sur l'espace numérique de travail des collèves de la Métropole laclasse.com. Le projet On tourne, proposé dans ce cadre, en partenariat avec l'Institut Lumière et les réalisatrices Tuba Gültekin et Silvia Lizardo, a permis en 2023-2024, à six classes (issues de quatre collèves et deux instituts médico-éducatifs -IME-) d'être accompagnées pour la réalisation d'un film collaboratif sur la thématique du passage à l'âge adolescent. En 2024-2025, les deux réalisatrices invitent de nouveau les élèves de classes de collèves et IME à écrire un scénario et à réaliser un court métrage.

L'Institut Lumière développe des partenariats culturels réguliers ou occasionnels avec de nombreux acteurs tels que l'Auditorium - Orchestre national de Lyon avec les ciné-concerts, des festivals de cinéma (Cinémas des sud, Écrans mixtes, cinéma de montagne), Quai du Polar, Soirée Terre, programmation commune avec la cinémathèque française ou de Toulouse, Théâtre national populaire pour l'hommage à Roger Planchon, Musée des Beaux-Arts, etc.

L'année 2023 a été marquée par la fermeture du Musée Lumière pour rénovation de février à septembre, entraînant, de fait, une baisse des recettes d'exploitation. Depuis sa réouverture, le public est au rendez-vous, et cette dynamique profite à l'ensemble des activités de l'Institut Lumière.

## 2° - Budget prévisionnel et plan de financement de l'Institut Lumière pour 2024

Recettes	Réalisé 2023 (en €)	Prévisionnel 2024 (en €)
subvention Centre national du cinéma (CNC)	1 203 000	1 203 000
subvention État - Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	9 900	11 900
subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA)	410 000	410 000
subvention Métropole	173 242	173 242
subvention Métropole CCN On tourne	10 000	12 000
subvention Ville de Lyon	700 000	714 000
subventions affectées (CNC, DRAC, Région AuRA sur plateforme, revue positif, etc.)	83 000	91 000
entrées cinéma	539 260	515 000
entrées Musée	100 582	465 000
activités pédagogiques	46 530	99 000
locations et ventes de services	218 707	250 000
produits dérivés, boutique	81 438	220 000
recettes librairie	340 259	370 000
recettes galeries photos	11 717	9 100
édition, photos	5 409	5 000
revue Positif	150 036	370 000
droits d'auteur	85 772	100 000
production stockée (librairie)	- 20 091	
mécénat, parrainage, etc.	543 877	529 590
Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM), Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), Société civile des auteurs multimédia (SCAM), etc.	18 965	23 100
reprise sur provisions et amortissements	308 183	19 284
produits financiers, produits exceptionnels	140 976	152 648
<b>Total</b>	<b>5 160 762</b>	<b>5 742 864</b>
Dépenses	Réalisé 2023 (en €)	Prévisionnel 2024 (en €)
charges de personnel	2 064 294	2 209 865
achats (fluides, fournitures administratives et informatiques, etc.)	584 945	504 500
services extérieurs (restaurations films, locations immobilières, matériel maintenance, sous-traitance lieux du festival, etc.)	1 177 735	1 109 221
autres services extérieurs (intermédiaires, publicité, réceptions, etc.)	766 843	946 284
impôts et taxes	41 063	
autres charges de gestion courante (redevances, cotisations, etc.)	59 260	60 000
dotations aux amortissements et provisions	195 631	365 000
charges financières et exceptionnelles	47 472	44 290
bénéfice prévisionnel	223 519	503 704
<b>Total</b>	<b>5 160 762</b>	<b>5 742 864</b>

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'Institut Lumière une subvention de fonctionnement d'un montant de 173 242 € pour l'année 2024, ainsi qu'une subvention d'un montant de 12 000 € dans le cadre du pilotage artistique de la CCN On tourne, concernant des classes de collèges et IME de la Métropole.

#### **IV - Organisation du Festival Lumière et du MIFC**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2481 du 10 juillet 2023, la Métropole a attribué à l'Institut Lumière une subvention de 1 040 881 € pour l'organisation du Festival Lumière 2023 et une subvention de 4 300 € pour l'organisation du MIFC 2023.

##### **1° - Le Festival Lumière**

Créé par l'Institut Lumière en 2009, en partenariat étroit avec la Communauté urbaine de Lyon et avec le soutien de la Région AuRA, le Festival Lumière vise à valoriser le cinéma de patrimoine auprès du grand public. Il attribue, à chaque édition, le prix Lumière à une personnalité vivante dont l'œuvre a marqué l'histoire du cinéma.

Pendant neuf jours, le Festival Lumière se déploie à travers diverses actions :

- la programmation d'environ 180 films en 450 séances dont la majorité présentée par des professionnels du cinéma, des grandes séances et ciné-concerts, des rencontres avec des personnalités du cinéma, qui comptabilisent en moyenne 200 000 entrées au total,
- des actions dans plus de 20 communes de la Métropole avec des projections en salle, mais aussi des ciné-concerts, des expositions et des ateliers pédagogiques,
- des dispositifs d'action culturelle comme des séances pédagogiques, des ateliers scolaires, le prix des lycéens, des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur (environ 6 500 élèves chaque année),
- des partenariats avec des associations socio-culturelles et des institutions à vocation sociale par des places offertes, mais aussi des préparations de séances en amont, des séances présentées par des invités dans des établissements pénitentiaires et en hôpital,
- des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle avec la participation à la quinzaine de l'intégration organisée par la Préfecture en intégrant des personnes dans les équipes de bénévoles (environ 800 bénévoles chaque année) et en leur proposant ensuite un stage dans les entreprises partenaires du Festival,
- des engagements environnementaux par la limitation et le tri des déchets, des véhicules électriques et la promotion des transports en commun, le reversement d'une part des recettes à des projets de reforestation, etc.,
- l'organisation d'actions complémentaires visant à renforcer la convivialité et la diffusion de la culture cinématographique avec le village du Festival Lumière, le salon du DVD, des temps conviviaux, etc.

La 15<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière s'est tenue du 14 au 22 octobre 2023. Le prix Lumière a été remis au réalisateur Wim Wenders. La 16<sup>ème</sup> édition du festival se déroulera du 12 au 20 octobre prochain.

Le Festival Lumière 2023 s'est déployé dans 46 lieux de 22 communes de la Métropole, dont 38 salles qui ont proposé des projections. Il a accueilli 166 000 festivaliers.

Les grands principes et actions des éditions précédentes seront reconduits pour la 16<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière.

##### **2° - Le MIFC**

Créé en 2013, le MIFC est le rendez-vous des professionnels du cinéma classique à l'échelle internationale, véritable incubateur ouvert à tous les professionnels du secteur du film de patrimoine (producteurs, distributeurs, exploitants, ayant-droits, restaurateurs, diffuseurs, etc.). Ce secteur étant en pleine expansion grâce à l'évolution des standards de conservation et au développement des supports de diffusion, le MIFC vise à faciliter les rencontres, créer des opportunités de collaboration, partager des expériences, apporter des contenus sur les grandes évolutions de la filière, les questions juridiques, techniques ou économiques des métiers du cinéma.

Il réunit, pendant quatre jours, de nombreux professionnels issus de plusieurs pays. La 11<sup>ème</sup> édition du MIFC s'est déroulée du 17 au 20 octobre 2023 et a renouvelé ses programmes et outils pour mieux accompagner l'industrie du cinéma de patrimoine en constante évolution, avec notamment Re>Birth, programme qui met en relation des représentants de films classiques en recherche de nouveaux débouchés commerciaux avec des professionnels en recherche de nouvelles opportunités, ou les Showcases lors desquels les accrédités présentent une actualité ou projet de leurs sociétés. Le pays invité en 2023 était la Suède. Au total, 482 professionnels issus de 31 pays se sont accrédités en 2023, représentant 210 sociétés dont 58 présentes pour la 1<sup>ère</sup> fois.

La 12<sup>ème</sup> édition du MIFC se déroulera du 15 au 18 octobre 2024.

### 3° - Budget prévisionnel et plan de financement de l'édition 2024 du Festival Lumière et du MIFC

Recettes	Réalisé 2023 (en €)	Prévisionnel 2024 (en €)
subvention CNC	75 000	125 000
subvention Région AuRA	250 000	250 000
subvention Métropole	1 040 881	1 040 881
subvention Métropole MIFC	4 300	4 300
Préfecture du Rhône	17 500	17 500
subventions affectées : SACEM, SACD	4 800	5 200
Commission européenne (MIFC)	162 000	150 000
billetterie	822 639	800 000
activités pédagogiques	525	1 000
mécénat, partenariats	1 708 088	1 690 575
locations, ventes de services	95 317	130 000
MIFC	38 933	44 000
produits dérivés, boutique	122 909	125 000
recettes expo, galeries	7 475	6 000
produits exceptionnels sur opérations de gestion	21 510	
déficit prévisionnel	416 340	389 092
<b>Total</b>	<b>4 788 217</b>	<b>4 778 548</b>
Dépenses	Réalisé 2023 (en €)	Prévisionnel 2024 (en €)
charges de personnel	1 211 503	1 289 420
achats	215 900	211 000
services extérieurs (aménagement locaux, locations diverses, etc.)	2 054 843	2 001 928
autres services extérieurs (édition, communication, réception, etc.)	1 182 331	1 179 200
redevances	49 851	50 000
dotation aux amortissements	46 034	45 000
charges financières et exceptionnelles	27 755	2 000
<b>Total</b>	<b>4 788 217</b>	<b>4 778 548</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'Institut Lumière une subvention de 1 040 881 € pour l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière et une subvention de 4 300 € pour l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du MIFC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 1 230 423 € au profit de l'Institut Lumière dans le cadre de ses actions 2024, et réparties comme suit :

- 173 242 € pour ses activités permanentes,
- 12 000 € pour le pilotage artistique de la CCN On tourne,
- 1 040 881 € pour l'organisation de la 16<sup>ème</sup> édition du Festival Lumière,
- 4 300 € pour l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du MIFC dans le cadre du Festival Lumière,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'Institut Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense de fonctionnement** en résultant, soit 1 230 423 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65, répartie sur les opérations suivantes :

- 173 242 € sur l'opération n° 0P33O4750A,
- 12 000 € sur l'opération n° 0P33O3063A,
- 1 045 181 € sur l'opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 juillet 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324423-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
---